

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTREUX-VIEUX **DU MERCREDI 28 MARS 2018**

OBJET : FIXATION DU TAUX DES 3 TAXES

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le taux des 3 taxes pour 2018 :

- Taxe d'habitation : 14.83%
- Taxe foncier bâti : 10.73%
- Taxe foncier non bâti : 91.48%

Le produit fiscal attendu pour ces 3 taxes en 2018 sera de 229 249€ auquel s'ajouteront les allocations compensatrices.

Unanimité

OBJET : FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'état de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2016/2017 s'élevant à 1 174.89€ par élève de maternelle et 344.33€ par élève pour l'élémentaire.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée fixe la participation, pour des enfants venant d'autres communes, pour l'exercice 2018, à 1 174.89€ par élève pour la classe de maternelle et 344.33€ par élève pour les classes élémentaires.

Cette participation ne pourra être demandée qu'en l'absence d'une convention intercommunale.

Le Maire est chargé de recouvrer les montants qui seront versés entre les mains du receveur.

Unanimité

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des différentes demandes de subventions sollicitées pour l'exercice 2018.

Après examen de chacune d'elles, l'Assemblée décide d'inscrire les différents montants alloués au budget primitif 2018, à l'article 65748 :

- Jeunes sportifs licenciés 800€
- Sports Modérés 200€
- Anciens combattants 700€
- Les Mésanges 650€
- Montreux-Sports 400€
- Montreux-Sports Section Jeunes 400€
- Comité des Fêtes 1 500€
- Coopérative Scolaire 100€
- Le Bonheur des Enfants 400€
- Chorale Sainte-Cécile 200€
- ASCL 400€
- Club du Vieux Manoir 400€
- Association Arboricole de la Porte d'Alsace 100€
- Union Départementale des Sapeurs-Pompiers 500€

Il est rappelé que les subventions ne sont accordées aux Associations que sur demande exprimant un besoin d'aide à destination des personnes les plus démunies (participation aux cotisations, aide aux sorties, etc...).

Unanimité

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE

Le Budget Primitif se présente comme suit :

- Dépenses de fonctionnement	:	946 688.66€
- Dépenses d'investissement	:	965 649.29€
TOTAL	:	1 912 337.95€
- Recettes de fonctionnement	:	946 688.66€
- Recettes d'investissement	:	965 649.29€
TOTAL	:	1 912 337.95€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Unanimité

OBJET : PRIX DE L'EAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir le prix du m³ d'eau à 1€, somme à laquelle s'ajoutera la redevance pour pollution domestique, qui est actuellement de 0.35€/m³.

Les prix de location des compteurs sont maintenus à 9.15€ pour les petits et à 13.72€ pour les grands.

Unanimité

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018 EAU

Le Budget Primitif se présente comme suit :

- Dépenses d'exploitation	:	224 098.13€
- Dépenses d'investissement	:	167 689.10€
TOTAL	:	391 787.23€
- Recettes d'exploitation	:	224 098.13€
- Recettes d'investissement	:	167 689.10€
TOTAL	:	391 787.23€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Unanimité

OBJET : TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT D'ENTRETIEN

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 février 2018 portant augmentation du temps de travail de l'agent d'entretien
VU l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion enregistré sous le n° M2018.7

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'augmenter le temps de travail de l'agent d'entretien de 3H par semaine, ce qui portera ses horaires à 23H hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2018.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2018 de la Commune au chapitre 012 "Charges de personnels".

Unanimité

**Objet : INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE
SERVICE APPLICATION NUMERIQUE**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un service Application Numérique, qui permettrait aux personnes qui le souhaitent d'apprendre à utiliser une tablette numérique lors de séances données une fois par semaine dans la salle Multimédia du Temple-Maison des Associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer, au titre du service précité, à compter du 1^{er} avril 2018, une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) au coefficient 1 à Mademoiselle Charlène THEVENOT.

Cette indemnité se substituera, à la même date, à celle précédemment perçue au titre de l'assainissement, et elle sera versée semestriellement avec les rémunérations d'Avril et Octobre. Elle pourra être modulée d'une année sur l'autre en fonction des services rendus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la Commune, au chapitre 012 "Charges de Personnels".

Unanimité

OBJET : FIXATION DU LOYER DE L'APPARTEMENT DE LA MAIRIE

Le Maire fait part à l'Assemblée de la possibilité de remettre en location le logement de la Mairie, après les travaux de rénovation du bâtiment.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide de fixer le loyer mensuel à 350€. La révision annuelle sera calculée sur l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre de l'année précédente.

La participation aux charges de chauffage correspondra au quart des approvisionnements.

Unanimité

OBJET : SECURISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Le Maire informe l'Assemblée que le terrain de football de la Commune ne répond pas aux exigences requises pour un classement au niveau N5, qui correspond au niveau auquel l'équipe de Montreux-Sport va peut-être évoluer pour la saison 2018/2019.

A cet effet, il y a lieu de procéder à la sécurisation de l'installation afin qu'elle corresponde aux normes exigées pour un classement fédéral de niveau N5. Cette sécurisation se fera par la pose d'un grillage autour de l'enceinte du stade, pour un coût estimé de 15 910€HT selon le devis de la société SNEE.

Ces travaux sont susceptibles d'être en partie subventionnés par la Ligue de Football Amateur du Grand Est, à laquelle un dossier de demande d'aide va être transmis.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Dépense : 15 910€HT, soit 19 092€TTC
- Recette (Subvention Ligue de Football Amateur) : 5 000€
- Reste à charge : 10 910€HT, soit 13 092€TTC

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2018 à l'article 21728 opération 291 "Sécurisation du stade".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces travaux, et autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Unanimité

OBJET : PASSAGE DE PARCELLES COMMUNALES AU DOMAINE PUBLIC

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment son article L141-3 qui prévoit que le classement d'une voie communale est dispensé d'enquête publique préalable sauf si ce classement a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

CONSIDERANT que les différentes parcelles inscrites au tableau ci-dessous sont toutes parties intégrantes des voiries de la commune, ou représentent des voiries elles-mêmes,

CONSIDERANT que le fait de classer ces parcelles dans le domaine public de la voirie communale ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, mais renforce leur affectation définitive au domaine public,

CONSIDERANT qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une enquête publique préalable pour décider du classement car il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie

Le Maire propose au Conseil de prononcer le classement dans le domaine public communal de la voirie des parcelles décrites ci-après.

<u>Section</u>	<u>Plan</u>	<u>Contenance</u>	<u>Adresse</u>
B	476	0a 32ca	Rue des Jardins
B	527	10a 71ca	Rue de la Gare

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

➤ **DECIDE** le classement dans le domaine public communal de la voirie des parcelles inscrites au tableau ci-dessus,

Unanimité

OBJET : ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX EN FORET

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du programme des travaux en forêt communale de Montreux-Vieux pour l'année 2018, établi par l'Office National des Forêts en date 1^{er} février 2018, pour un montant de 1 120.80€TTC.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide d'autoriser ces travaux et de prévoir au budget primitif 2018 à l'article 61524 les crédits nécessaires à leur exécution.

La Commune souhaite connaître le calendrier exact des travaux en forêt.

Unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

OBJET : INAUGURATION DE LA MAIRIE RENOVEE – ORGANISATION

OBJET : SEMAINE CULTURELLE

OBJET : ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal donne son avis sur les nouvelles propositions de tarification de l'assainissement, par la Communauté de Communes Sud Alsace – Large, à savoir 1.97€HT de part variable et 57.52€HT de part fixe.

***0 Pour
9 Contre
3 Abstentions***